

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 12 janvier 2017

Convocations envoyées le lundi 26 décembre 2016.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Emilie BRAUD est désignée Secrétaire de Séance.



Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint au Maire, déclare la séance ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2016.



N° 2017-1 : SyDEV – Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ AUTORISE le SyDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la rénovation du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 500 € pour l'année 2017.

☞ S'ENGAGE à donner suite aux opérations de rénovation dans un délai d'un mois à compter de la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant budgétaire défini ci-dessus.

N° 2017-2 : Entretien des pistes cyclables – Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE cette estimation.

☞ CHARGE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir cette aide financière.

N° 2017-3 : Contrat d'association avec l'Ecole Privée Sainte Marie – Forfait communal pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE des fonds alloués par la commune au titre de participation aux frais de fonctionnement du matériel des écoles privées pour l'année 2017.

☞ DECIDE que le montant des fonds alloués sera, pour l'année 2017, un forfait d'un montant de 620 € par élève qui sera versé par acompte mensuel à l'O.G.E.C. de Réaumur. Le nombre d'élèves pris en compte est celui défini à la rentrée scolaire de septembre 2016, à savoir 78 élèves. La commune versera donc un montant de 48 360,00 € (quarante-huit mille trois cent soixante €) qui est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement, y compris les sorties scolaires et l'accès aux équipements sportifs.

N° 2017-4 : C.A.U.E. – Adhésion 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de reconduire l'adhésion au C.A.U.E. dont le montant s'élève à 40 € pour l'année 2017.

☞ CHARGE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint d'inscrire cette dépense au budget principal 2017.

N° 2017-5 : Assainissement collectif – Coefficient pour la redevance de la société TAPASTI pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ FIXE le coefficient de rejet à 1 et le coefficient de pollution à 2,951 pour l'année 2017.

N° 2017-6 : Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) – Validation du bilan de la première année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ VALIDE le bilan annuel de l'année 1 du Programme AD'AP, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

☞ AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à déposer ce programme AD'AP auprès des services instructeurs de la Préfecture et des commissions pour l'accessibilité concernées.

N° 2017-7 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ PREND acte du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

☞ EMET un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat (PLH).

N° 2017-8 : Personnel communal – Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription à un contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ DONNE mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

☞ AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous documents relatifs à ce projet.

N° 2017-9 : Dépenses d'investissement 2017 – Achat d'un lave-vaisselle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE cette proposition.

☞ CHARGE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint d'inscrire les crédits nécessaires au budget général « commune » 2017, en section d'investissement, à l'opération 52, pour un devis de 6 666,00 € T.T.C.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint au Maire, lève la séance à 22h45.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 13 janvier 2017,
par Monsieur Joël PARPAILLON,
Premier Adjoint au Maire,
Pour Le Maire empêché

